

ARIEGE
Commune de Crampagna



Séance du lundi 06 janvier 2025

Date de la convocation: 16/12/2024

Membres en exercice : 14

Le six janvier deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MABILLOT,

Présents : 11

Présents : Monsieur Michel MABILLOT, Monsieur Michel ESTEVE, Madame Nathalie SANMARTIN, Monsieur Alain BENARD, Madame Claudine TOURTOULOU, Madame Sophie MENAUT, Monsieur André MANUEL, Monsieur Philippe CALVAYRAC, Madame Tiphannie BONALDO, Madame Albane ROGER, Monsieur Robert PLACIDE

Votants : 11

Représentés :

Excusés : Madame Stéphanie QUARANTA LAFFONT, Monsieur Julien LACROIX

Absents : Madame Marie-Claude MIROUSE

Secrétaire de séance :

Madame Nathalie SANMARTIN

DE_002_2025 - Objet : Budget : Autorisation d'utilisation du quart d'investissement dans l'attente du vote du budget 2025

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024, à savoir :

		BP 2024	1/4 BP 2025
20	Immobilisations incorporelles		
203	Frais d'études, recherche, développement	10 000,00	2 500,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	4 000,00	1 000,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles		
2111	Terrains nus	20 000,00	5 000,00
2112	Terrains de voirie	20 000,00	5 000,00
2131	Bâtiments publics	10 000,00	2 500,00
2135	Installations générales, agencements	50 673,31	12 668,33
2151	Réseaux de voirie	168 997,50	42 249,38
2152	Installations de voirie	20 000,00	5 000,00
21538	Autres réseaux	20 000,00	5 000,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	61 300,00	15 325,00
2158	Autres inst. matériel, outil. techniques	10 000,00	2 500,00
2182	Matériel de transport	45 000,00	11 250,00
2183	Matériel informatique	2 000,00	500,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	5 000,00	1 250,00
TOTAL		456 970,81	114 242,70

..... /

ARIEGE
Commune de Crampagna

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024 dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024 dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

Article 2

D'indiquer que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2025 aux articles correspondants.

Article final

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Michel MABILLOT, Maire de CRAMPAGNA

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la mairie, le : 08/01/2025
et de la transmission en préfecture le : 08/01/2025

